

«... franciscain, c'est savoir
cette voie d'humilité. » Cha-
que religieux a son chemin: il
y a des professeurs. Et
aujourd'hui il y a un chan-

En attendant la sortie du
disque, frère Jacques Jouët
participera à l'opération
« 24 h de vie ». Samedi dès

Le début d'une carrière
re sur les traces des « Prê-
tres » et de leur succès ?
« Avec ADF Studio SM, nous
ne sommes pas du tout dans

Immobilier Une convention a été signée par la FNAIM pour améliorer les performances énergétiques de l'habitat ancien Eco-rénovation pour copropriétaires

L'ACCORD A ÉTÉ SIGNÉ au
niveau national. Et toutes les
fédérations vont pouvoir le
décliner au niveau local.

Mardi, le responsable éco-
rénovation de la FNAIM
(Fédération nationale des
agents immobiliers), Benoît
Fauchard, était à Besançon
pour évoquer les nouvelles
possibilités offertes en ma-
tière d'amélioration des
qualités énergétiques de
l'habitat ancien.

Comme l'a expliqué Ma-
thieu Sertout, le président
régional, « en l'espace d'un
an, le critère n°1 dans le
choix d'un logement est de-
venu celui de la consumma-
tion d'énergie qui pèse pour
30 % dans le montant des
charges ».

Aussi, c'est sans attendre
le terme du grenelle II de
l'environnement que les
professionnels ont décidé
d'anticiper le mouvement en
signant dès maintenant des
partenariats.

Au total, quatorze ont déjà
été signés pour un engage-
ment portant sur la réhabili-
tation de 100.000 apparte-
ments.



■ Mathieu Sertout, président Franche-Comté de la FNAIM, et Benoît Fauchard, responsable national.
Photo Arnaud CASTAGNÉ

EDF en fait partie. Mais
l'on trouve aussi des fabri-
cants d'isolations, de chau-
dières, des plaquistes...

En Franche-Comté, l'opé-
ration devrait porter dans un
premier temps sur 1.200 lo-
gements. Et un programme
est déjà en route à Besançon
avec « Le Métropole » qui va

être entièrement refait aux
normes BBC.

Si la campagne de la
FNAIM permet d'apporter
une réponse globale aux
problèmes des coproprié-
taires, elle présente aussi un
autre avantage : un argu-
ment supplémentaire en cas
de revente du bien.